

Road trip de Cindy

SAINT-MARTIAL

Paz réaffirme que des pièges à colle ont été en vente



ROSIÈRES

L'association Paz (Projet animaux zoopolis) entend interdire la vente de pièges à colle qu'elle dénonce comme étant « cruels » pour les rongeurs, qui, englués dedans, « vivent de longues heures d'agonie » (lire notre édition du 9 janvier). À l'automne 2024, elle lançait une pétition sur www.mesopinions.com demandant que l'Intermarché de Rosières ne les vende plus. Quelques jours avant Noël 2024, notre journal a contacté par téléphone le chef de rayon de l'Intermarché qui nous a assuré n'avoir aucun piège à colle en vente dans son magasin. Au tout début du mois de janvier, nous avons vérifié nous-mêmes sur place, photo à l'appui, et avons constaté qu'aucun dispositif de ce type n'y était. Or Paz réaffirme qu'au 24 novembre 2024 (soit un mois

Cette photo, prise le 24 novembre par une bénévole de Paz, montre une tête de gondole avec des pièges à colle à l'Intermarché de Rosières. Lorsque l'Hebdo de l'Ardèche est allé vérifier sur place, cette tête de gondole n'y était plus.

avant notre démarche), ce magasin en vendait. Elle nous a ainsi envoyé la photo ci-dessus prise ce jour-là qui montre bien une tête de gondole, présentant des pièges à colle au milieu de tapettes à rats, tout près des rayons consacrés à l'animalerie à l'Intermarché de Rosières. Un mois après, cette tête de gondole n'était plus là. Une certitude demeure : Paz reste déterminée dans son combat pour faire interdire par l'État français de tels dispositifs anti-rongeurs.

Cyril Lehenbre